



Montreuil, le 18 février 2021

## **Déclaration liminaire du CTM du 18 février 2021**

Madame la Secrétaire Générale,

L'année 2020 a été compliquée pour tout un chacun et malheureusement nous ne sommes pas encore au bout du tunnel. En effet, le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19 a secoué tous les secteurs de la société : humaines, économiques, sociales, etc.... Le secteur public n'est pas en reste et nous osons espérer que l'année 2021 sera plus propice à une réelle prise en compte de nos difficultés et revendications par nos dirigeants pour surmonter cette crise et ainsi défendre, protéger vos personnels.

Et bien non, force est de constater que nous sommes bien loin du compte avec vos réserves, vos restrictions, vos refus, vos incertitudes. En effet, afin de lutter efficacement contre la Covid 19 et éviter une propagation significative de cette dernière, le télétravail est une des mesures les plus viables mais encore faut-il s'en donner les moyens. Si on peut considérer que le premier confinement n'a pas permis un accès plus aisé à ce mode de travail, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui le matériel est en grande partie arrivé et est à disposition des personnels mais que les directions de ce ministère freinent des 4 fers pour protéger ses personnels. Est-ce une défiance vis-à-vis de vos agents ? Percevez-vous vos agents comme des fainéants s'ils télétravaillent ? On peut vraiment se poser ces questions alors que des agents prennent des risques sur leurs lieux de travail en étant à plusieurs dans un bureau par exemple. On reconnaît bien la patte de nos supérieurs hiérarchiques qui n'ont pas confiance en leurs personnels et préfèrent les avoir à l'œil !!! C'est d'ailleurs le cas avec les agents dits vulnérables que vous avez inlassablement incités à reprendre le travail en prétextant que tous les moyens étaient mis en œuvre pour les protéger. Pour le coup, c'est une vraie mise en danger !!!

La circulaire du 05 février 2021 du Premier Ministre est assez explicite et indique précisément que les administrations et établissements publics de l'Etat doivent être exemplaires pour lutter contre l'épidémie de la Covid 19. Vous avez également précisé à votre tour votre volonté de renforcer le télétravail par note du 5 février également mais ce vœu ne semble pas audible auprès de vos directions. Que l'on se donne une bonne fois pour toutes les moyens pour lutter contre l'épidémie en associant travail et protection des agents, la situation est assez grave pour ne pas y déroger !!!

De la même manière, alors que les 1<sup>er</sup> Ministre, Ministères de la Fonction Publique et de la Justice ont enjoint les différentes directions à respecter l'interdiction des regroupements à partir de 6 personnes, celle-ci n'est aucunement respectée à la DAP. Les CAP, CPU, formations continues d'agents en région, actions collectives, regroupant parfois plus de 20 personnes perdurent. La CGT exige que le respect des mesures de protection sanitaire s'impose à toutes les directions de ce Ministère. La santé et la vie des agents le nécessitent et doivent enfin être une réelle priorité. Lorsque les mesures gouvernementales ou ministérielles sont défavorables aux agents, les directions s'y conforment beaucoup plus facilement (cf personnels vulnérables ou retrait des jours de congé et/ou RTT).

La CGT évoquait vos réserves. La loi de transformation de la fonction publique permet de nouveaux dispositifs pour les agents. La rupture conventionnelle en fait partie. Pourtant, un nombre conséquent de demandes de ruptures conventionnelles est au point mort ou sans réponse alors que les lignes directrices de gestion mobilité que nous évoquerons lors de ce CTM prônent en leur titre n°4 qu'il faut favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics. L'écrire, c'est bien mais l'appliquer, c'est encore mieux et ce dans l'intérêt des personnels. S'il y a une fuite des agents du Ministère de la Justice, il serait peut-être temps de prendre le taureau par les cornes et se poser les vraies questions qui poussent les personnels à quitter ce ministère. Le manque de reconnaissance et de considération sont certainement des facteurs de ras-le-bol. Le RIFSEEP est dévastateur. Certains agents administratifs ont « fait fonction » avant le passage au RIFSEEP quand d'autres occupent encore aujourd'hui des fonctions de grade et corps supérieur sans aucune considération. Toutes et tous n'ont, quoi qu'il en soit, toujours pas eu la valorisation légitimement espérée. La CGT revendique des avancements, des promotions plus conséquentes et un plan de requalification ambitieux pour la filière administrative. Nous n'oublions pas que les personnels administratifs auraient dû bénéficier d'une revalorisation de leur IFSE au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard. Encore une fois, leur rôle et leurs compétences, pourtant indispensables, sont niés par ce Ministère qui ne leur porte, au mieux, qu'indifférence.

Nous revendiquons également pour toutes et tous des augmentations des traitements d'au moins 10 %, ce qui ne peut par ailleurs qu'être un début.

Que dire encore des demandes de détachements qui sont refusées systématiquement, particulièrement vers la police municipale ou les conseils départementaux ? Que dire également de l'application des 2 ans d'affectation avant de pouvoir muter alors qu'il y a possibilité de combler les postes vacants ? Que dire enfin du blocage opéré par nécessité de service alors que le poste est vacant ? De l'offre de postes à des agents non titulaires quand des fonctionnaires les convoitent ? Autant d'exemples qui prouvent que le ministère ne souhaite pas le meilleur à ses agents. La mobilité est un enjeu majeur pour les agents et source de bien-être autant familial que professionnel. Nous aurons l'occasion de nous exprimer davantage sur le bilan des lignes directrices.